

ANNEXE II

INSTALLATIONS DÉSIGNÉES POUR LA RÉMUNÉRATION DANS OU AUPRÈS D'UN CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (CLSC)

PROGRAMME SPÉCIFIQUE (PAR. 4.01)

Numéro	Installations	Programme	Banque d'heure	Début	Fin
Région 03 - Capitale-Nationale					
94519	Centre Anti-Poison	Condition particulière: application des art. 3.00 et 4.00 de l'entente part. Relative à la santé publique	3 240		